

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°57/2023

Séance Ordinaire du 11 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : FONT Marie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michelle, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri

Absents excusés : JAMMES Francis, STEPPE Virginie

Procuration : JAMMES Francis à POMPA Antoine, STEPPE Virginie à PLA Michelle

Date de la convocation :

5 décembre 2023

OBJET : DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Classement issu de la nomenclature

« ACTES »

3.5.5 Autres actes de

gestion du domaine

public/ Autres

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Monsieur LANDMANN et de Madame MANYA qui désirent acquérir une parcelle en prolongement du terrain cadastré AA 184 leur appartenant.

Ce terrain de 24 m² appartenant à la commune n'a pas de mission de service public.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal afin de céder à l'euro symbolique cette parcelle à Monsieur LANDMANN et de Madame MANYA.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

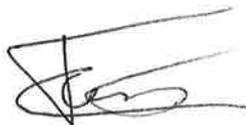
APPROUVE à l'unanimité de céder à l'euro symbolique la parcelle à Monsieur LANDMANN et de Madame MANYA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO

